

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges et notamment son article 10.5,

Délibération enregistrée sous le numéro : **552/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 20 janvier 2025

Sujet : Composition du comité électoral consultatif

Conformément aux statuts de l'établissement, et notamment son article 10.5, le comité électoral, présidé par le président de l'Université de Limoges ou son représentant, est composé de représentants de l'administration et de représentants élus du conseil d'administration selon la répartition suivante :

- 2 représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs en exercice dans l'établissement
- 2 représentants des BIATSS
- 2 représentants des usagers
- 2 personnels de l'administration en charge de l'organisation des élections
- 1 représentant désigné par le recteur d'académie

Les représentants du conseil d'administration, désignés par et parmi chaque liste représentée à ce conseil, sont approuvés en conseil d'administration, pour une durée de 4 ans pour les personnels élus et de 2 ans pour les usagers.

Au vu des candidatures, trois compositions du Comité Electoral Consultatif étaient possibles et ont été soumises au vote, telles que :

Proposition 1 :

Président Vincent Jolivet
Elu CA enseignant-chercheur Marguerite Bienia
Elu CA enseignant-chercheur Isabelle Sauviat
Elu CA BIATSS Rozenn Salomon
Elu CA BIATSS Jean-Louis Biletta
Elu CA usager Maxime Rodrigues
Elu CA usager Mathilde Mossler
Représentant administration Julia Faury
Représentant administration Frédérique Luneau
Représentant du rectorat Noémi Augu

Proposition 2 :

Président Vincent Jolivet
Elu CA enseignant-chercheur Marguerite Bienia
Elu CA enseignant-chercheur Isabelle Sauviat
Elu CA BIATSS Rozenn Salomon
Elu CA BIATSS Jean-Louis Biletta
Elu CA usager Maxime Rodrigues
Elu CA usager Aboudou Oketokoun
Représentant administration Julia Faury
Représentant administration Frédérique Luneau
Représentant du rectorat Noémi Augu

Proposition 3

Président Vincent Jolivet
Elu CA enseignant-chercheur Marguerite Bienia
Elu CA enseignant-chercheur Isabelle Sauviat
Elu CA BIATSS Rozenn Salomon
Elu CA BIATSS Jean-Louis Biletta
Elu CA usager Mathilde Mossler
Elu CA usager Aboudou Oketokoun
Représentant administration Julia Faury
Représentant administration Frédérique Luneau
Représentant du rectorat Noémi Augu

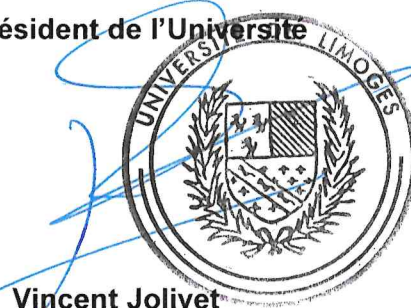
La composition suivante a été élue :

Président	Vincent Jolivet
Elu CA enseignant-chercheur	Marguerite Bienia
Elu CA enseignant-chercheur	Isabelle Sauviat
Elu CA BIATSS	Rozenn Salomon
Elu CA BIATSS	Jean-Louis Biletta
Elu CA usager	Mathilde Mossler
Elu CA usager	Aboudou Oketokoun
Représentant administration	Julia Faury
Représentant administration	Frédérique Luneau
Représentant du rectorat	Noémi Augu

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 26
Proposition 1 : 9
Proposition 2 : 7
Proposition 3 : 10

Fait à Limoges, le 20 janvier 2025

Le Président de l'Université



Vincent Jolivet

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 24 janvier 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*